

**L'An DEUX MIL QUINZE,
le Vingt Deux JUILLET
à vingt heures trente,**

Le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle de la mairie, sous la présidence de M. PERRIN Raymond, Maire
**Présents : Mmes RIBES Monique - ROUX Maryline- GUILLOT Jacqueline-
DOMERGUE Christine**
**Mrs PERRIN Raymond - MEILLAND René- CROZET Guy- GEREY Roger -
DEJOB Xavier**
Absents ayant donné procuration à :
Absents excusés : CLAVARON Patrice
Absents : GEORGES Jean François
Secrétaire de séance : DEJOB Xavier

27- 01 – juillet 2 2015

Objet : Le Relais d'Urfé : deuxième tranche : travaux d'accessibilité : création de blocs sanitaires - choix des artisans

Monsieur le Maire rappelle la volonté du conseil municipal de continuer les travaux d'accessibilité de son multiple rural Le Relais d'Urfé en créant des blocs sanitaires.

A cette fin, une procédure adaptée a été lancée pour recueillir différentes propositions de prix pour la réalisation de ce projet.

Il a été établi une grille d'analyse des offres.

Monsieur le Maire donne lecture des conclusions de cette grille et propose au conseil municipal de retenir les entreprises suivantes

-Lot 1 : Démolitions- Maçonnerie-Aménagements extérieurs : Entreprise Jacquet Noirétable pour un montant de 24 053. 55 € HT

-Lot 2 : Menuiseries Intérieures Bois : Entreprise FAURE, Le Puy en Velay, pour un montant de 9 841.12 € HT

-Lot 3 : Platerie Isolation Peintures : Sarl EGP Noirétable pour un montant de 5 845.51€ HT

-Lot 4 : Carrelage – faïences : Sarl MURAT, Montbrison, pour un montant de 4167.51 € HT

-Lot 5 : Plomberie Sanitaires : SARL LIVET, Noirétable pour un montant de 5 685.30€ HT

- Lot 6 : Electricité VMC : SAUV ELEC, Roanne, pour un montant de 7 937.00 € HT

Soit un total de marché de 57 529.99€ HT

Le Conseil municipal, oui cet exposé et après en avoir délibéré, par 6 voix POUR, 2 voix CONTRE et 1 ABSTENTION :

- approuve ces différentes attributions et donne tous pouvoirs à M. Le Maire pour signer toutes les pièces relatives au marché et affirme que le financement est prévu sur le BP 2015

28- 02 – juillet 2 2015

Objet : Choix d'un coordonnateur de santé sécurité : mission SPS

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que la loi oblige le maître d'ouvrage à s'entourer des services d'un coordonnateur de santé sécurité pour des travaux de bâtiments exécutés par la commune. Pour ce faire, il a consulté des entreprises.

Ouï cet exposé et en avoir délibéré, le conseil municipal par 8 voix POUR et 1 voix CONTRE décide de faire appel aux services de la Société SOCOTEC (coût : 1500.00€ HT) pour les travaux d'accessibilité de son multiple rural Le Relais d'Urfé – création de blocs sanitaires.

Le conseil autorise M. le Maire à signer le contrat d'engagement.

29- 03 – juillet 2 2015

Objet : Dissimulation du Bourg

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il y a lieu d'envisager des travaux de Dissimulation du Bourg

Conformément à ses statuts (article 2 notamment) et aux modalités définies par son Comité et son Bureau, le Syndicat Intercommunal d'Energies de la Loire peut faire réaliser des travaux pour le compte de ses adhérents.

Par transfert de compétences de la commune, il assure la maîtrise d'ouvrage des travaux faisant l'objet de la présente. Il perçoit, en lieu et place de la commune, les subventions éventuellement attribuées par le Conseil Général de la Loire, le Conseil Régional Rhône-Alpes, l'Union Européenne ou d'autres financeurs.

Financement :

Coût du projet actuel :

| Détail | Montant HT Travaux | % | Participation commune |
|--|--------------------|--------|-----------------------|
| Eclairage du bourg tranche 1 | 32 617 € | 53.0 % | 17 287 € |
| Dissimulation BT bourg de St Marcel d'Urfé Tranche 1 | 290 230 € | 40.0 % | 116 092 € |
| Dissimulation BT extérieur bourg Tranche 2 | 171 260 € | 40.0 % | 68 504 € |
| Génie civil Télécom du bourg de St Marcel d'Urfé Tranche 1 | 49 170 € | 75.0 % | 36 878 € |
| Génie civil Télécom extérieur bourg Tranche 2 | 33 000 € | 75.0 % | 24 750 € |
| TOTAL | | | 263 511.00 € |

Ces contributions sont indexées sur l'indice TP 12.

- Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

- Prend acte que le SIEL, dans le cadre des compétences transférées par la commune, assure la maîtrise d'ouvrage des travaux de "Dissimulation du Bourg" dans les conditions

indiquées ci-dessus, étant entendu qu'après étude des travaux, le dossier sera soumis à Monsieur le Maire pour information avant exécution.

- Approuve le montant des travaux et la participation prévisionnelle de la commune, étant entendu que le fonds de concours sera calculé sur le montant réellement exécuté.
- Décide d'amortir ce fonds de concours en 15 années
- Autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces à intervenir.

30- 04 – juillet 2 2015

Objet : Approbation de la convention de mise à disposition de l'étrave de déneigement.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de mettre à disposition de l'entreprise de Travaux Publics Philippe COLOMBAT l'étrave de déneigement et la gravillonneuse.

Monsieur le Maire donne lecture du projet de convention de mise à disposition de ces matériels.

Où cet exposé, le conseil municipal :

- **Approuve** le contenu de la convention de mise à disposition de l'étrave et de la gravillonneuse à l'entreprise de Travaux Publics Philippe COLOMBAT,
- **Charge** Monsieur le Maire de l'exécution de la présente.

31- 05 – juillet 2 2015

Objet : Participation aux frais de Scolarité de l'école publique de St Germain Laval

Monsieur le Maire explique qu'il a été saisi par Monsieur le Maire de St Germain Laval d'une demande de participation aux frais de scolarité concernant les élèves du village scolarisés à l'école publique : maternelle et primaire de St Germain Laval. Après avoir noté les frais de scolarité de l'école publique qui s'élèvent à 575.61€ par élève et après en avoir délibéré, le conseil (par 8 voix Pour) décide de prendre en charge ces frais de scolarité et de régler en temps utile la somme demandée par la mairie de Saint Germain Laval soit 575.61€

Mme C. Domergue, concernée par l'affaire ne participe pas au vote.

| Objet des délibérations | |
|--------------------------------|--|
| <u>27- 01 – juillet 2 2015</u> | <i>Objet : Le Relais d'Urfé : deuxième tranche : travaux d'accessibilité : création de blocs sanitaires - choix des artisans</i> |
| <u>28- 02 – juillet 2 2015</u> | <i>Objet : Choix d'un coordonnateur de santé sécurité : mission SPS</i> |
| <u>29- 03 – juillet 2 2015</u> | <i>Objet : Dissimulation du Bourg</i> |
| <u>30- 04 – juillet 2 2015</u> | <i>Objet : Approbation de la convention de mise à disposition de l'étrave de déneigement.</i> |
| <u>31- 05 – juillet 2 2015</u> | <i>Objet : Participation aux frais de Scolarité de l'école publique de St Germain Laval</i> |

| Nom/ prénom des conseillers | Signature | Observations |
|-----------------------------|---------------|--------------|
| PERRIN RAYMOND | | |
| CROZET GUY | | |
| RIBES MONIQUE | | |
| GEORGES JEAN FRANCOIS | Absent | |
| DOMERGUE CHRISTINE | | |
| ROUX MARYLINE | | |
| GUILLOT JACQUELINE | | |
| MEILLAND RENE | | |
| CLAVARON PATRICE | Absent | |
| DEJOB XAVIER | | |
| GEREY ROGER | | |